

COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETE NUCLEAIRE

Programme: Substances et équipement nucléaires

Programme: Substances et équipement nucléaires

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) assiste la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) dans l'application de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN) et de ses règlements.

La CCSN réglemente, par le biais de ses activités de délivrance de licence et de conformité, l'importation et l'exportation de substances nucléaires, d'équipements réglementés et de renseignements réglementés conformément aux articles 24 et 26 de la LSRN et aux règlements adoptés en vertu de la LSRN. Les exigences et autorisations spécifiques relatives aux licences varient selon : le type d'article nucléaire expédié; la réglementation applicable régissant l'importation et l'exportation; l'origine et la destination de l'envoi; et le type de risque évalué.

Implantation du projet de Services à guichet unique (SGU) de l'ASFC

Dans le cadre du projet de Services à guichet unique, les demandes de mainlevée seront présentées au moyen d'une nouvelle Déclaration d'importation intégrée (DII) qui permet aux courtiers en douane de présenter et d'obtenir la mainlevée électronique pour les marchandises également réglementées par les ministères et organismes participants.

Les demandes de mainlevée pour les substances et équipements nucléaires peuvent être envoyées électroniquement à l'ASFC en soumettant une DII. La présentation matérielle d'une licence pour importer des substances nucléaires et de l'équipement réglementés n'est plus nécessaire lorsque le processus de SGU DII est utilisé.

Les catégories ou types de licence utilisés par la CCSN pour autoriser une importation comprennent: les licences d'importation nucléaires et à double usage, les licences de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement, les licences de déchets de substances nucléaires, les licences d'installations nucléaires de catégorie II et d'équipements réglementés et les licences d'exploitation d'installations nucléaires. L'importation doit être répertoriée comme une activité sous licence.

Remarque: Dans le cadre du SGU, les informations exigées demeureront les mêmes. Il n'y a pas d'autres données requises pour le processus d'importation.

Justification des éléments de données

La justification des éléments de données qui suit fournit des renseignements supplémentaires sur les exigences spécifiques des éléments de données dans le cadre du projet de Services à guichet unique.

Data Element Rationales

Substances et équipement nucléaires

Type de LPCA (niveau de facture)	Requis pour établir le type de document joint à la transmission électronique. Cela est nécessaire pour faire la distinction entre les numéros de licence et d'homologation délivrés par la CCSN.
Numéro de référence (facture)	Requis pour valider que le document fourni correspond à la licence d'importation appropriée de la CCSN, ainsi qu'aux homologations d'appareil de la CCSN.

Partie autorisée	Requis pour valider que la partie autorisée correspond au titulaire auquel la CCSN a délivré la licence d'importation autorisant la transaction d'importation spécifique. Cela sert à démontrer que la partie est autorisée à utiliser la licence en question pour importer des marchandises.
Date d'expédition directe	Requis pour valider que la date d'expédition directe se situe à l'intérieur du délai admissible de la période de validité de la licence de la CCSN autorisant la transaction d'importation spécifique. La date d'expédition doit se situer pendant la période de validité de la licence utilisée pour l'importation.
Description commerciale	Requis pour valider que les marchandises importées correspondent aux produits dont l'importation est autorisée par la licence d'importation de la CCSN. Dans le cas de l'équipement nucléaire et des appareils à rayonnement, cela doit correspondre à une description de l'équipement ou au nom de l'appareil. Quant aux substances nucléaires et à double usage, cela doit décrire la forme matérielle de la substance.
Spécification chimique	Requis pour valider que la spécification de la matière importée, y compris l'isotope, correspond à la matière nucléaire dont l'importation est autorisée par la licence de la CCSN.
MDNU	Requis pour déterminer précisément la catégorie de marchandises dangereuses à laquelle appartiennent la substance nucléaire et l'appareil à rayonnement importés et pour déterminer l'ensemble spécifique de règles opérationnelles qui doit être validé.
Quantité	Requis pour valider que la quantité de marchandises importées ne dépasse pas la quantité autorisée pour l'importation telle que décrite sur la licence d'importation de la CCSN.
Nombre d'unités/Unité de mesure	Requis pour valider que la quantité de marchandises importées ne dépasse pas la quantité autorisée pour l'importation telle que décrite sur la licence d'importation de la CCSN.
Partie devant recevoir la livraison	Requis pour valider que la partie devant recevoir la livraison correspond à un emplacement d'importation valide indiqué sur la licence d'importation de la CCSN.
Type de LPCA (au niveau du produit)	Requis pour établir le type de document joint à la transmission électronique. Cela est nécessaire pour faire la distinction entre les numéros de licence et d'homologation délivrés par la CCSN.
Numéro de référence (au niveau du produit)	Requis pour valider que le document fourni correspond à la licence d'importation appropriée de la CCSN, ainsi qu'aux homologations d'appareil de la CCSN.
Partie autorisée	Requis pour valider que la partie autorisée correspond au titulaire auquel la CCSN a délivré la licence d'importation autorisant la transaction d'importation spécifique. Cela sert à démontrer que la partie est autorisée à utiliser la licence en question pour importer des marchandises.
Nombre de colis	Requis pour déterminer précisément la quantité de produits importés et pour s'assurer qu'elle se situe en deçà de la quantité d'importation autorisée indiquée sur la licence d'importation de la CCSN.
Homologation des colis	Requis pour s'assurer que les marques réglementaires concordent avec les exigences en matière d'homologation des colis de la CCSN.

Document sur les exigences à l'égard des clients du commerce électronique (DECCE)

Le tableau suivant fournit les règles et les conditions spécifiques associées à chacun des éléments de données pour les déclarations de CCSN. Les éléments de données sont : obligatoires (O), conditionnels (C) ou facultatifs (F).

Substances et équipement nucléaires

Nom de l'élément de données	Définition de l'élément OGP	Statut de l'élément de données	Règles et conditions de l'élément de données
Importateur (Déclaration)	Titulaire de licence de la CCSN	O	<p>Ce segment doit fournir des renseignements sur l'importateur (titulaire de licence de la CCSN) pour l'ensemble de la déclaration. L'identificateur de partie utilisé à des fins d'identification (c'est-à-dire le numéro d'entreprise) doit appartenir au titulaire de la licence de la CCSN.</p> <p>Un importateur doit être fourni par déclaration; si, dans ce groupe de segments, il y a plusieurs occurrences de ce qualificatif, seule la première sera utilisée.</p>
Type de document	Type de LPCA	C	<p>Ce segment doit fournir des renseignements sur les LPCA (licences de la CCSN) afin de réglementer cette importation. Ce groupe de segments ne doit être utilisé que pour fournir des LPCA qui s'appliquent à toutes les gammes de produits de cette déclaration. Veuillez utiliser SG121 pour soumettre des LPCA qui ne s'appliquent qu'à des produits spécifiques et pour déclarer des homologations d'appareil (type de document 7001).</p> <p>Type de document canadien L'identifiant codé utilisé pour une licence de la CCSN est le 7000. Consultez l'Annexe A pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation.</p>

<p>Numéro de référence du document</p>	<p>Numéro de référence</p>	<p>C</p>	<p>Ce segment doit fournir des renseignements sur les licences afin de réglementer cette importation.</p> <p>Ce groupe de segments ne doit être utilisé que pour fournir des LPCA qui s'appliquent à toutes les gammes de produits de cette déclaration.</p> <p>Veuillez utiliser SG121 pour soumettre des LPCA qui ne s'appliquent qu'à des gammes spécifiques et pour déclarer homologations d'appareil (type de document 7001).</p> <p>Numéro de référence du document</p> <p>Pour chaque type de document fourni (pour chaque occurrence de ce segment), un numéro de référence associé qui identifie la délivrance spécifique de ce document doit être fourni.</p> <p>Les numéros de référence de document attendus par type de document sont les suivants: Type de document – 7000 (Licence de la CCSN) Numéro de référence du document – Entrez le numéro de licence exact tel qu'il apparaît à la Section I) de la licence de la CCSN.</p>
<p>Personne autorisée LPCA (Déclaration)</p>	<p>Partie autorisée</p>	<p>C</p>	<p>Ce segment doit fournir des renseignements sur la partie nommée dans le LPCA fourni dans SG9, si la partie autorisée par le LPCA n'est pas aussi l'importateur. Utilisez ce segment si un LPCA était fourni dans SG9. Autrement, veuillez utiliser SG122.</p> <p>Plus particulièrement:</p> <ul style="list-style-type: none"> • le nom du titulaire de la licence doit être indiqué tel qu'il apparaît à la Section II) de la licence de la CCSN; • les détails de l'adresse doivent être fournis tels qu'ils apparaissent à la Section II) de la licence de la CCSN. <p>Consultez l'Annexe B: Partie autorisée – Champ, étiquette, format et détails de la description.</p>
<p>Fournisseur/Auteur de la facture</p>	<p>Exportateur</p>	<p>C</p>	<p>Ce segment doit fournir le nom et l'adresse de l'exportateur concerné par un auteur de facture particulier.</p> <p>Les renseignements relatifs à l'exportateur sont obligatoires pour les substances nucléaires contrôlées et pour les équipements nucléaires.</p> <p>Consultez l'Annexe C: Exportateur – Catégorisation et éléments de description.</p> <p>Consultez l'Annexe D: Exportateur – Champ, étiquette, format et détails de la description.</p>

<p>Caractéristiques de la marchandise (description commerciale)</p>	<p>Description commerciale</p>	<p>O</p> <p>Un description commerciale douanière du modèle de la marchandise importée doit être fournie.</p> <p>Les descriptions commerciales varient en fonction de la catégorisation de l'importation. Pour les appareils à rayonnement, la description doit contenir une description spécifique de l'équipement (par ex. : un rayon gamma X200) ou le nom de l'appareil.</p> <p>Pour les substances nucléaires, la description devrait inclure la forme matérielle de la substance (scellée, granulée, en poudre, etc.).</p> <p>Pour les substances nucléaires contrôlées, une brève description de la substance doit être fournie.</p> <p>Consultez l'Annexe E : Description commerciale – Catégorisation et éléments de description.</p>
<p>Caractéristiques de la marchandise (spécification)</p>	<p>Spécification chimique</p>	<p>O</p> <p>Pour les produits relevant de la catégorie Dispositifs à rayonnement et substances nucléaires, la spécification chimique est définie comme le symbole de casse mixte du tableau périodique de 1 à 3 caractères qui s'applique à chaque élément avec le numéro de masse, séparé par un tiret. Pour les composés, séparez les spécifications des éléments par une barre oblique (par ex. : Cs-137/Ca). Consultez le Tableau 1 dans DECCE pour référence (B2.1.3).</p> <p>Pour les substances nucléaires contrôlées, la spécification chimique utilisée doit figurer sous forme de code spécifique. Consultez les tableaux ci-dessous pour déterminer le code à utiliser.</p> <p>Pour l'équipement nucléaire, la description commerciale doit être le numéro de la partie de l'annexe utilisée dans la description de l'article de la Section IV) de la licence d'importation de la CCSN (par ex.: A.2.1.10).</p> <p>En fonction de la catégorisation de l'importation, ce champ doit contenir:</p> <p>Reportez-vous à l'Annexe F et à l'Annexe G pour connaître les champs obligatoires en fonction de la catégorisation de l'importation.</p>
<p>Identificateur de marchandise (MDNU)</p>	<p>MDNU</p>	<p>C</p> <p>Le code des marchandises dangereuses des Nations Unies correspondant à cette gamme de produits importés doit être indiqué ici pour les produits entrant dans la catégorie des substances nucléaires et des appareils à rayonnement. Reportez-vous à l'Annexe H pour la catégorisation et les éléments de description essentiels.</p>

Taille de la marchandise	Quantité	C	<p>La quantité totale de marchandises présentes dans cette gamme doit être fournie. Consultez le tableau ci-dessous pour des renseignements sur l'utilisation:</p> <p>Reportez-vous à l'Annexe I pour la catégorisation et l'utilisation.</p>
Taille de la marchandise	Quantité	C	<p>La quantité des spécifications chimiques présentes dans cette gamme de produits doit être fournie en utilisant une unité de mesure de l'article compatible telle que présentée dans la licence de la CCSN. Des occurrences supplémentaires peuvent être nécessaires si plus d'une spécification chimique a été identifiée pour ce produit. Chaque occurrence doit être fournie dans le même ordre dans lequel la spécification chimique a été affichée ci-dessus. Consultez le tableau ci-dessous pour des renseignements sur l'utilisation:</p> <p>Reportez-vous à l'Annexe J pour des renseignements sur la catégorisation et l'utilisation.</p> <p>Les unités de mesure compatibles peuvent facilement être converties en utilisant un facteur de conversion. Par exemple, les unités de mesure compatibles pour décrire la radioactivité sont le becquerel (Bq) et le curie (Ci). Les unités de mesure compatibles pour décrire le poids sont les livres et les kilogrammes.</p>
Nombre d'unités du produit	Compte d'unité de quantité / unité de mesure	C	<p>Le nombre réel d'articles importés (par ex.: le nombre de sources, d'appareils ou de tubes scellés) doit être indiqué, s'il ne s'agit pas d'un chargement en vrac (dans le sens logistique ou douanier du terme).</p> <p>Reportez-vous à l'Annexe K pour des renseignements sur la catégorisation et l'utilisation (pour le nombre d'unités).</p>
Destination pour la livraison (Marchandise)	Partie devant recevoir la livraison	C	<p>Les détails de la destination pour la livraison doivent être fournis si l'adresse est différente de celle sur la facture. L'adresse de destination pour la livraison indiquée doit être applicable à cette gamme de produits. Notamment, les détails d'identification doivent être fournis.</p> <p>Reportez-vous à l'Annexe L pour des renseignements sur les détails d'identification.</p>

Type de document	Type de LPCA	C	<p>Ce segment doit fournir des renseignements sur les LPCA (licences et homologations) afin de réglementer cette importation.</p> <p>Ce groupe de segments est destiné à fournir des LPCA applicables à un produit spécifique.</p> <p>Type de document canadien Les identifiants codés utilisés pour les LPCA sont le 7000 et le 7001. Il peut être nécessaire de fournir plusieurs types de documents en fonction du produit.</p> <p>Reportez-vous à l'Annexe M pour plus de renseignements sur l'utilisation.</p>
Numéro de référence du document	Numéro de référence	C	<p>Ce segment doit fournir des renseignements sur les LPCA (licences et homologations) afin de réglementer cette importation.</p> <p>Ce groupe de segments est destiné à fournir des LPCA applicables à un produit spécifique.</p> <p>Numéro de référence du document Pour chaque type de document fourni (pour chaque occurrence de ce segment), un numéro de référence associé qui identifie la délivrance spécifique de ce document doit être fourni.</p> <p>Reportez-vous à l'Annexe N pour connaître les numéros de référence de document attendus par type de document.</p>
Personne autorisée LPCA (Déclaration)	Partie autorisée	C	<p>Ce segment doit fournir des renseignements sur la partie nommée dans le LPCA fourni dans SG121, si la partie autorisée par le LPCA n'est pas aussi l'importateur.</p> <p>Plus particulièrement:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nom du titulaire de licence doit être indiqué tel qu'il apparaît à la Section II) de la licence de la CCSN. • L'adresse doit être fournie telle qu'elle apparaît à la Section II) sur la licence de la CCSN. <p>Consultez l'Annexe B: Partie autorisée – Champ, étiquette, format et détails de la description.</p>
Quantité d'emballages	Nombre de colis	O	<p>Le nombre de colis pour chaque niveau d'emballage de vente au détail doit être fourni. Zéro peut être saisi si sans objet.</p>
Renseignements sur le marquage des emballages	Homologation des colis	C	<p>Toutes les marques réglementaires (par ex.: les homologations) présentes sur l'emballage de vente au détail doivent être indiquées, le cas échéant.</p>

Ressources supplémentaires

Marchandises réglementées

Tables de codes de référence

Législation:

Importation de substances nucléaires, d'équipements nucléaires réglementés et d'informations nucléaires réglementées mentionnées dans la [Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires](#), le [Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement](#), le Règlement sur les installations nucléaires et le matériel réglementé de catégorie II et le [Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaire](#) (NNIECR).

Mémorandum des douanes:

Application de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN), Mémorandum D19-2-1

<https://www.cbsa-asfc.gc.ca/publications/dm-md/d19/d19-2-1-fra.html>

Annexe A: Renseignements sur l'utilisation

Code(s) SH	Type de document	Utilisation / Remarque
2612.10 2612.20 2844.10 2844.20 2844.30 2844.40 2844.50 2845.10 2845.90 8401.10 8401.20 8401.30 8401.40	7000 (Licence de la CCSN)	Les produits relevant de ces codes SH ne nécessitent qu'un seul type de document.

Annexe B: Partie autorisée – Champ, étiquette, format et détails de la description

Champ	Étiquette	Format	Description
Identificateur de partie	3039	an..35	Numéro d'entreprise (NE) du titulaire à 15 chiffres émis par l'ARC.
Nom de la partie	3036	an..70	70 premiers caractères du nom du titulaire tel qu'il apparaît sur la licence de la CCSN. Utilisez des champs supplémentaires pour plus de caractères, si nécessaire.
Rue	3042	an..35	30 premiers caractères du nom de la rue et du numéro de porte ou de la case postale. Utilisez des champs supplémentaires pour plus de caractères, si nécessaire.
Nom de la ville	3164	an..35	Nom de la ville

Identifiant de la subdivision du pays	3229	an..6	Utilisation du nom de province abrégé (codes de 2 caractères)
Code postal	3251	an..9	Code postal

Annexe C: Exportateur – Catégorisation et éléments de la description

Catégorisation	Éléments de description essentiels
Appareil à rayonnement	Les renseignements sur l'exportateur sont optionnels
Substances nucléaires	Les renseignements sur l'exportateur sont optionnels
Substance nucléaire contrôlée	Les renseignements sur l'exportateur sont obligatoires
Équipement nucléaire	Les renseignements sur l'exportateur sont obligatoires

Annexe D: Exportateur – Champ, étiquette, format et détails de la description

Champ	Étiquette	Format	Description
Nom de la partie	3036	an..70	70 premiers caractères du nom du titulaire tel qu'il apparaît sur la licence de la CCSN. Utilisez des champs supplémentaires pour plus de caractères, si nécessaire.
Rue	3042	an..35	30 premiers caractères du nom de la rue et du numéro de porte ou de la case postale. Utilisez des champs supplémentaires pour plus de caractères, si nécessaire.
Nom de la ville	3164	an..35	Nom de la ville.
Identifiant de la subdivision du pays	3229	an..6	Cet élément est obligatoire pour les adresses canadiennes et américaines.
Code postal	3251	an..9	Cet élément est obligatoire pour les adresses canadiennes et américaines.
Identificateur de pays	3207	an..2	Indiquez le code de pays code conformément à l'Annexe G24.

Annexe E: Description commerciale – Catégorisation et éléments de description

Catégorisation	Éléments de description essentiels
Appareil à rayonnement	Nom de l'appareil (par ex.: rayon gamma X200).
Substances nucléaires	Forme matérielle de la substance (scellée, granulée, en poudre, etc.)
Substance nucléaire contrôlée	Brève description de la substance importée.
Équipement nucléaire	Brève description de l'équipement importé.

Annexe F: Champs obligatoires en fonction de la catégorisation de l'importation

Catégorisation	Éléments de description essentiels
Équipement nucléaire	Le numéro de pièce du RCIENPN tel qu'il apparaît sur votre licence d'importation (par ex.: A.2.1.10)
Appareil à rayonnement	Spécification chimique du matériel à contenir (par ex.: Cs-137)
Substances nucléaires	Spécification chimique (par ex.: Y-90)
Substance nucléaire contrôlée	La spécification telle qu'elle apparaît dans le tableau ci-dessous correspondant à la substance nucléaire contrôlée (par ex.: le plutonium) à importer.

Annexe G: Champs obligatoires en fonction de la catégorisation de l'importation

Substance nucléaire contrôlée	Spécifications
Plutonium	Plutonium
Uranium enrichi en isotopes 233	EU-233
Uranium 233	U-233
Uranium enrichi en isotopes 235	EU-235
Uranium contenant le mélange d'isotopes existant dans la nature	U-Naturel
Uranium appauvri en isotope 235	U-Appauvri
Thorium	Thorium
Eau lourde	D2O
Deutérium	Deutérium
Tritium	H3

Annexe H: Categorization and essential description elements

Catégorisation	Éléments de description essentiels
Appareil à rayonnement	MDNU est obligatoire
Substances nucléaires	MDNU est obligatoire
Substance nucléaire contrôlée	MDNU n'est pas obligatoire
Équipement nucléaire	MDNU n'est pas obligatoire

Annexe I: Catégorisation et utilisation (pour la marchandise)

Catégorisation	Utilisation
Appareil à rayonnement	La quantité totale de marchandise doit être fournie
Substances nucléaires	La quantité totale de marchandise doit être fournie
Substance nucléaire contrôlée	La quantité totale de marchandise doit être fournie

Annexe J: Catégorisation et utilisation (pour les spécifications chimiques)

Catégorisation	Utilisation
Appareil à rayonnement	L'activité de la source par périphérique doit être fournie. Des occurrences supplémentaires de ce segment peuvent être nécessaires.
Substances nucléaires	L'activité totale ou la concentration d'activité, par isotope, des sources doit être fournie.
Substance nucléaire contrôlée	La masse totale de la substance nucléaire contrôlée doit être indiquée.

Annexe K: Catégorisation et utilisation (pour le nombre d'unités)

Catégorisation	Utilisation
Appareil à rayonnement	Le nombre d'unités d'appareils à rayonnement, par modèle
Substances nucléaires	Le nombre d'unités de sources, par isotope
Équipement nucléaire	Le nombre d'unités, par équipement

Annexe L: Détails d'identification

Champ	Étiquette	Format	Description
Nom de la partie	3036	an..70	70 premiers caractères du nom du titulaire tel qu'il apparaît sur la licence de la CCSN. Utilisez des champs supplémentaires pour plus de caractères, si nécessaire.
Rue	3042	an..35	30 premiers caractères du nom de la rue et du numéro de porte ou de la case postale. Utilisez des champs supplémentaires pour plus de caractères, si nécessaire.
Nom de la ville	3164	an..35	Nom de la ville
Identifiant de la subdivision du pays	3229	an..6	Nom de province abrégé. Utilisation (codes Code postal zde 2 caractères)
Code postal	3251	an..9	Code postal
Identificateur de pays	3207	an..2	Indiquez le code de pays code conformément à l'Annexe G24.

Annexe M: Renseignements sur l'utilisation

Code(s) SH	Type de document	Utilisation / Remarque
2612.10 2612.20 2844.10 2844.20 2844.30 2844.40 2844.50 2845.10 2845.90 8401.10 8401.20 8401.30 8401.40	7000 (Licence de la CCSN)	Les produits relevant de ces codes SH ne nécessitent qu'un seul type de document.
8531.10.10 10 8531.10.10 90 9022.21.00 9022.29.00 9027.80.11.00 9027.80.90 20 9027.80.90 30 9030.10.00 10	7000 (Licence de la CCSN) et 7001 (Homologation de la CCSN de l'appareil)	Les produits relevant de ces codes SH ne nécessitent que deux types de documents. Deux occurrences de ce segment seront utilisées : Le type de document 7000 doit être fourni pour une licence de la CCSN, et le type de document 7001 doit être fourni pour une homologation d'appareil de la CCSN.

Annexe N: Numéros de référence de document attendus par type de document

Type de document	Numéro de référence du document
7000 (Licence de la CCSN)	Entrez le numéro de licence exact tel qu'il apparaît à la Section I) de la licence de la CCSN.
7001 (Homologation de la CCSN de l'appareil)	Entrez le numéro exact de l'homologation d'appareil tel qu'il apparaît sur l'homologation d'appareil de la CCSN.

Faites appel à Livingston

Vous avez des questions ou vous avez besoin d'aide pour vos importations SGU?

Communiquez avec votre représentant du service à la clientèle.

Écrivez-nous à l'adresse clientserviceCanada@livingstonintl.com ou appelez-nous au **1-855-225-5544**.